

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 32/18
au Conseil communal**

**Vente d'une surface de 1'933 m² environ de la parcelle
n° 1524 du PPE « Le Grand Pré-Champs de La Pussaz » à
la Fédération des Carrossiers Romands Vaud (FCR)**

Délégué municipal: Jean-Philippe STECK, municipal aménagement du territoire,
bâtiments et domaines communaux, 079/536.56.79, jp.steck@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 30 avril 2018

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 19 juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'autorisation de vendre à la Fédération des Carrossiers Romands Vaud (ci-après FCR-Vaud) une surface estimée à 1'933 m² de la parcelle n°1524.

La dite surface serait détachée de la parcelle n°1524, propriété de la Commune de Moudon, et rattachée à la parcelle voisine n°1398, propriété de FCR-Vaud.

La surface exacte sera déterminée par relevé du géomètre officiel.

2. Contexte actuel

La parcelle n°1524, propriété communale de 15'551 m², est actuellement affectée selon le plan partiel d'extension (PPE) « Le Grand Pré-Champs de La Pussaz ».

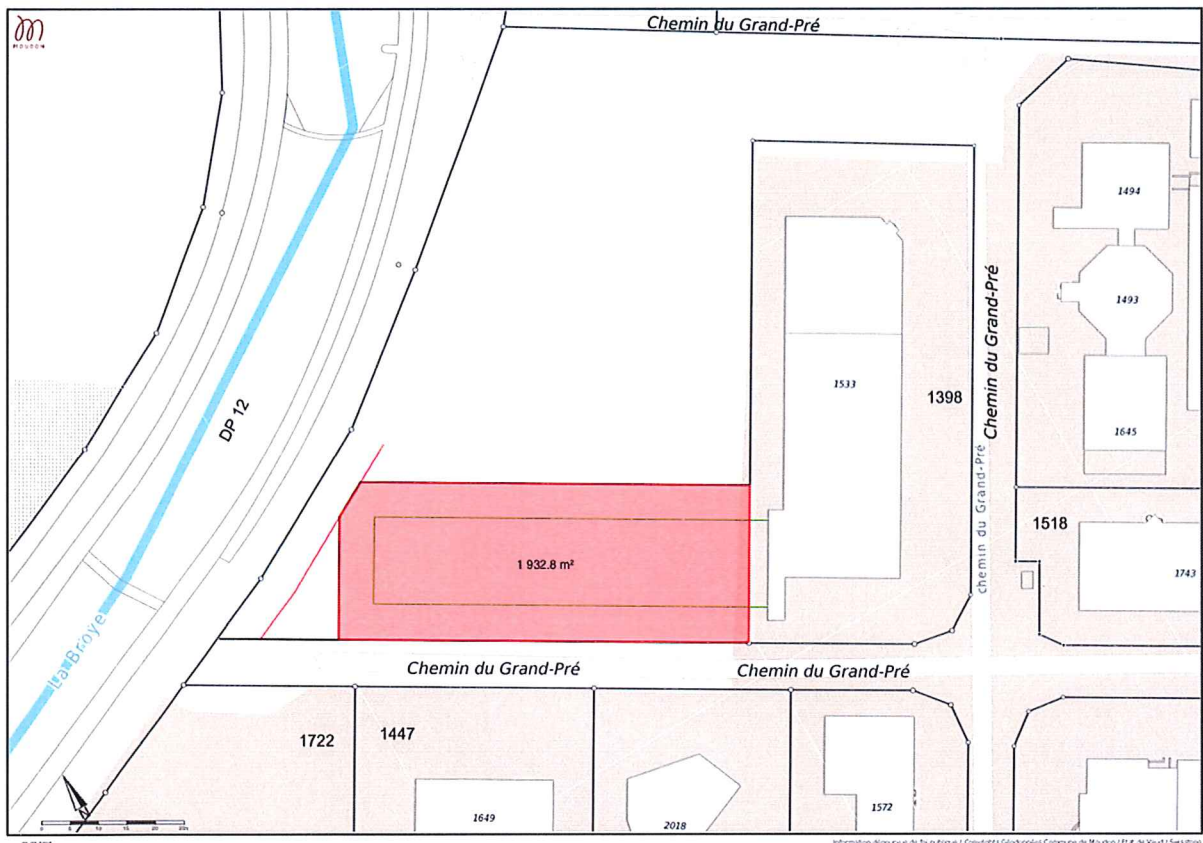


Figure 1 : surface d'environ 1'933 m² à vendre

La portion d'environ 1'933 m² à vendre est celle mise en évidence dans le plan ci-dessus.

Rattachée à la parcelle n°1398, cela permettrait à l'acheteur de réaliser une extension du bâtiment actuel. Tenant compte des distances aux limites, la surface au sol maximale de cette extension pourrait être d'environ 1'033.5 m².

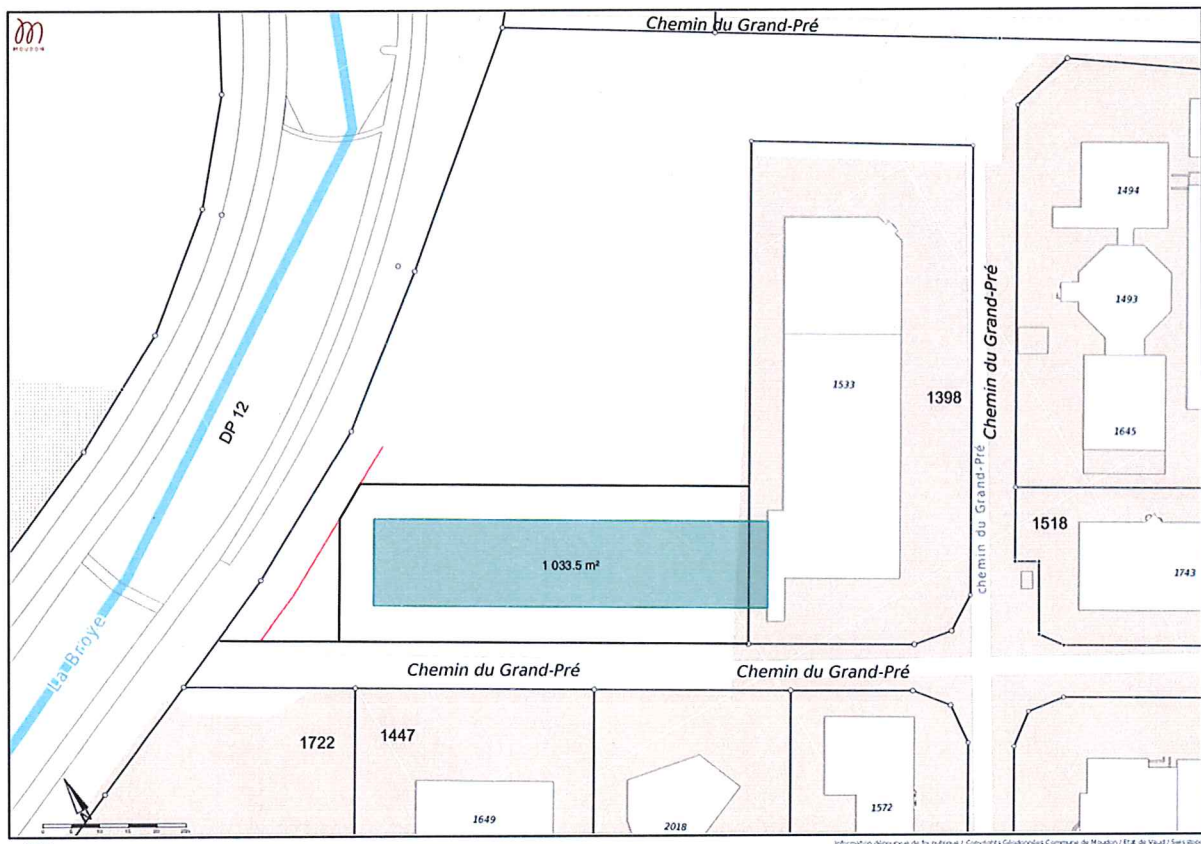


Figure 2 : surface au sol maximale de l'extension projetée

Par rapport au futur PGA et PPA Camping du Grand-Pré

Dans le futur Plan Général d'Affectation (PGA), l'intention de la Municipalité est que le solde de la parcelle n°1524 soit sorti du périmètre du PPE « Le Grand Pré-Champs de La Pussaz » et affectée à un périmètre d'utilité publique dans le cadre d'un PPA Camping du Grand-Pré en cours de projet (préavis 21/12).

3. Description du projet de la FCR-Vaud

La FCR Vaud est une association professionnelle qui défend les métiers de la carrosserie. Le site de Moudon est le centre de formation dans lequel se déroule tous les cours interentreprises pour les apprentis vaudois.

La Fédération est actuellement propriétaire d'un site à Prilly, ce qui engendre de nombreuses complications en termes de logistique pour transférer du matériel entre les sites. L'intention est donc de vendre le site de Prilly au profit d'un agrandissement à Moudon.

4. Motivation de la Municipalité

La Municipalité se réjouit particulièrement que la FCR-Vaud, au travers de cette demande d'extension de son centre de formation, renouvelle sa confiance envers notre commune. Les activités de la FCR-Vaud sont une excellente vitrine pour la promotion de Moudon dans toute la Suisse romande. Les nombreux apprentis qui fréquentent le centre de formation apprécient de découvrir notre commune, et cela pourrait peut-être les amener à y revenir, à l'avenir, pour y vivre ou y travailler.

5. Procédure et délais

La vente est conditionnée à l'obtention préalable d'un permis de construire. Ensuite, la FCR-Vaud envisage une réalisation dans les 2 à 4 ans à venir.

6. Eléments financiers

La Municipalité fixe le prix de vente à la valeur du marché, soit CHF 150.-/m², soit un montant estimé à CHF 289'950.— (1'933 m² à 150.-/m²).

L'ensemble des frais de procédure relatifs à cette vente, frais de géomètre, honoraires de notaire et inscription au registre foncier sont à la charge de l'acheteur.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 32/18 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. autorise la Municipalité à vendre une surface d'environ 1'933 m² de la parcelle n°1524 à la FCR-Vaud, pour un montant de 150.-/m², soit environ CHF 289'950.-,
 2. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction,
 3. le tout, sous réserve, de l'obtention d'un permis de construire LATC.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO




A. IMERI